

La réforme Seguin de 1987 a ouvert l'apprentissage à l'ensemble des niveaux de formation et reculé à 25 ans l'âge maximum d'entrée dans le dispositif : elle a relancé son développement en le faisant participer au mouvement général d'élévation des niveaux de formation.

Depuis 1987, encouragé par les politiques publiques, l'apprentissage se diffuse vers le haut en investissant de nouvelles certifications et de nouveaux champs de spécialités. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993, une fois enrayerées quatre années de chute du CAP qui se maintient depuis au dessous de 200 000 apprentis. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé pour atteindre 408 000 en 2006-07 (430 000 en 2007-08 selon les premiers résultats de l'enquête n° 10). Si la progression se poursuit au même rythme, l'objectif de 500 000 apprentis fixé par la loi de programmation sociale de 2005 sera atteint en fin d'année 2010.

Aujourd'hui, le CAP domine encore mais représente désormais moins de la moitié de l'ensemble des apprentis (45 %). Les principaux autres diplômes préparés en apprentissage sont le brevet d'études professionnelles (BEP), le baccalauréat professionnel, le brevet professionnel (BP) et le brevet de technicien supérieur (BTS), qui regroupent chacun entre 40 000 et 50 000 apprentis contre 180 000 pour le CAP. Deux apprentis sur dix préparent un diplôme de niveau baccalauréat et la même proportion un diplôme du supérieur (*tableau 01 et graphique 03*).

D'un niveau scolaire plus élevé, les apprentis sont plus âgés : de 1986-87 à 2006-07, leur âge moyen est passé de 17,5 ans à 18,7 ans. L'enchaînement de plusieurs contrats autorise désormais la poursuite d'études en apprentissage, plus fréquente au niveau secondaire : les apprentis représentent 60 % des recrutements en première année de BP et 40 % en baccalauréat professionnel. Dans le supérieur,

l'apprentissage recrute surtout des élèves de lycées ou des étudiants des universités : en 2006-07, seulement 16 % des apprentis en première année de BTS étaient déjà apprentis l'année précédente, 5 % pour les DUT et 12 % pour les ingénieurs.

Rapporté à l'ensemble d'une génération, le poids de l'apprentissage progresse rapidement depuis 1993, plus fortement pour les garçons que pour les filles. Après le collège, les filles s'orientent moins souvent vers la voie professionnelle où elles investissent un éventail beaucoup moins large de spécialités. En 2006-07, les apprenties représentent ainsi 3,7 % de la population des filles de 15 à 19 ans, contre 10,1 % parmi les garçons du même âge (*graphique 02*).

Traditionnellement, l'apprentissage de premier niveau (CAP-BEP) est plus développé dans les spécialités de la production (7 apprentis sur 10) que dans celles des services où il se concentre sur un petit nombre de diplômes dominés par les filles. La situation s'inverse au niveau du supérieur (4 apprentis sur 10 dans les spécialités de la production, mais 9 sur 10 en formations d'ingénieurs) avec la pénétration de nouveaux champs d'activité dans le domaine des services, notamment du commerce et de la gestion (*graphique 04*). Cette évolution favorise la participation des filles qui a progressé globalement de 2 points en vingt ans (de 28 % à 30 % des apprentis entre 1986 et 2006), malgré un recul de 4 points au premier niveau (24 % en 2006). Les apprenties sont plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : 3 apprenties sur 10 préparent un diplôme du supérieur contre 2 sur 10 pour les garçons.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Les **Centres de formation d'apprentis (CFA)** sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Champ : métropole + DOM, MEN-MESR, ministère de l'Agriculture et de la Pêche

01 Évolution des effectifs d'apprentis (1990-2006)

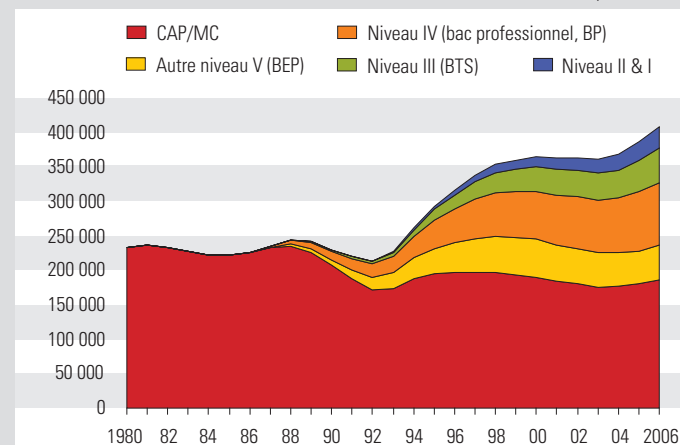
métropole + DOM

	1990-91	1995-96	2000-01	2004-05	2005-06	2006-07
Niveau V	215 274	232 135	245 333	225 274	228 613	236 036
Niveau IV	13 210	41 327	69 355	80 623	86 609	91 512
Niveau III	1 319	15 273	35 553	39 560	44 233	50 434
Niveaux II et I	0	4 777	15 633	23 531	26 404	30 151
Total	229 803	293 512	365 874	368 988	385 859	408 133

Source : MEN-MESR-DEPP (enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis)

03 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1980-2006)

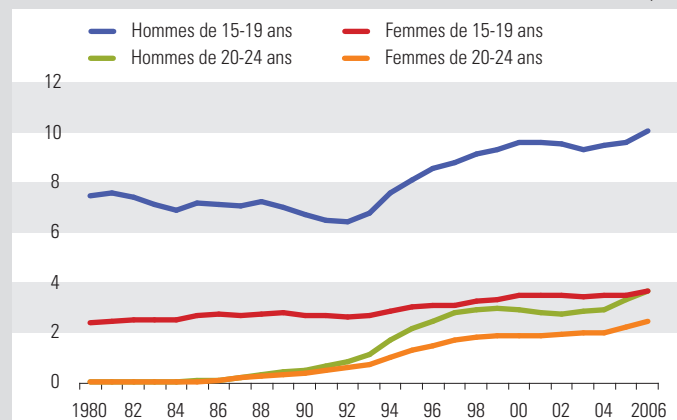
métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

02 Évolution des proportions d'apprentis parmi l'ensemble des jeunes de 15-19 ans et 20-24 ans (1980-2006)

métropole

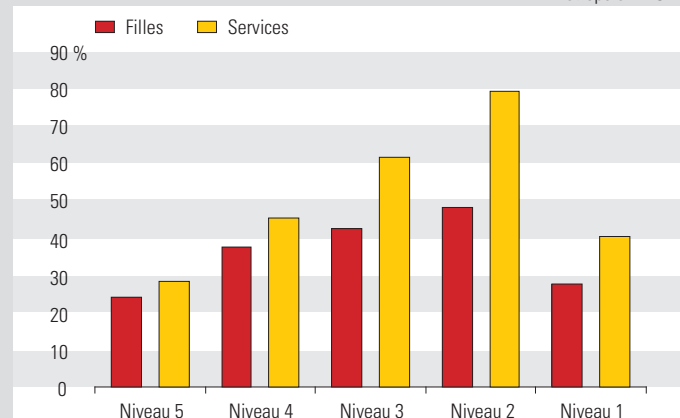


Lecture : en 2006, 10,1 % des jeunes hommes âgés de 15 à 19 ans sont inscrits en centre de formation d'apprentis.

Sources : MEN-MESR-DEPP (enquêtes sur les centres de formation d'apprentis et les établissements scolaires), INSEE (évaluation provisoire basée sur les résultats des recensements de 2004, 2005 et 2006)

04 Part des filles et des spécialités de services selon le niveau de formations en apprentissage (2006-07)

métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche